

# ENVIRONNEMENTS NATURELS ET AMÉNAGÉS



## FONCTIONS DES STAGIAIRES EN ENVIRONNEMENTS NATURELS ET AMÉNAGÉS

Les étudiants du baccalauréat intégré en environnements naturels et aménagés possèdent les outils nécessaires pour collaborer à la recherche de solutions aux enjeux environnementaux comme les changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de l'eau, les aspects sociaux, politiques et internationaux de l'environnement.

## CRITÈRES DE CONFORMITÉ DES STAGES

- Durée minimale de 12 semaines consécutives à l'intérieur d'une même session
- Minimum de 32 heures par semaine
- Rémunération obligatoire
- Votre stage doit être supervisé par une personne possédant la compétence nécessaire pour diriger votre travail

**N.B.** Une fois une offre de stage acceptée, que ce soit à l'oral ou à l'écrit, il n'est plus possible de revenir sur votre décision. En conséquence, l'étudiant qui aura accepté deux offres pour la même session, se verra dans l'impossibilité de se faire créditer un stage dans cette session.

INSCRIPTION		
Numéro du cours	Crédits	Préalables
ENV-1500	1	24 crédits acquis
ENV-2500	1	ENV-1500
Programme d'études non-admissible à la formule Sigma+		

## EXEMPLES DES CONTENUS DE STAGES EN ENVIRONNEMENTS NATURELS ET AMÉNAGÉS

- Repérer et analyser de la documentation scientifique
- Faire la collecte des données ou des échantillons et les analyser
- Faire des expérimentations en laboratoire ou sur le terrain
- Rédiger des rapports scientifiques
- Travailler dans le domaine de l'expertise-conseil et dans le service spécialisé
- Travailler dans le domaine de la conservation

[spla.ulaval.ca](http://spla.ulaval.ca)



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Le Service de placement

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être citoyen canadien, résident permanent ou détenteur d'un permis de stage
- Être étudiant à temps complet à la session précédant le stage afin de permettre aux entreprises du secteur privé d'obtenir un crédit d'impôt
- Avoir une moyenne égale ou supérieure à 2,00 sur 4,33 au moment de postuler\*
- Ne pas avoir obtenu votre diplôme d'études de baccalauréat avant d'effectuer votre stage
- Avoir obtenu le nombre de crédits ou cours préalables requis au moment d'effectuer votre stage
- S'il s'agit de votre premier stage, suivre la formation obligatoire OSE : Obtenir un stage ou un emploi offerte par le SPLA avant le début de votre stage ([www.spla.ulaval.ca/etudiants/formations](http://www.spla.ulaval.ca/etudiants/formations)).
- Prendre connaissance du code de conduite expliquant les obligations de l'étudiant et de l'employeur concernant les stages
- Ne pas avoir un solde débiteur auprès du Service des finances au moment de vous inscrire à votre stage ou avoir réglé tous vos droits de scolarité auprès du Service des finances au moment de vous inscrire à votre stage
- Acquitter les frais administratif du stage de 80 \$. Pour plus d'information, communiquer avec votre conseiller en emploi du SPLA
- Lorsque vous trouvez un stage à la suite d'un affichage dans le site du SPLA, vous devez en informer votre conseiller en emploi du SPLA. Si vous omettez de le faire, cela pourrait entraîner des conséquences importantes pour l'employeur (exemple : perte de crédit d'impôt, etc.). Par ailleurs, si vous avez trouvé votre stage à la suite de démarches personnelles, vous devez remplir une entente de stage
- Pour toute question concernant l'évaluation pédagogique et le rapport de stage, communiquez avec votre responsable de formation pratique.

*\* Si vous n'avez pas 2,00 au moment de postuler et que vous croyez être en mesure d'avoir 2,00 au moment d'effectuer le stage, veuillez communiquer avec votre conseiller au Service de placement afin de vérifier votre admissibilité.*

## PROCÉDURE RELATIVE À L'ENTENTE DE STAGE

### À LA SUITE D'UN AFFICHAGE DE POSTE AU SPLA

Si vous avez été sélectionné par un employeur à la suite d'un affichage au SPLA, contactez votre Centre des stages en précisant, si possible, le numéro de l'offre. Nous ferons parvenir à l'employeur l'entente de stage par courriel. Lorsqu'il aura complété l'information, vous recevrez à votre adresse courriel @ulaval.ca un lien pour approuver votre entente de stage. Une fois que vous l'aurez approuvée, elle sera redirigée vers un conseiller en emploi du SPLA qui pourra valider les informations et approuver officiellement le stage.

Lorsque votre entente de stage aura été approuvée par un conseiller en emploi, vous recevrez, ainsi que votre employeur, un courriel de confirmation. Il est important de conserver cette confirmation. Par la suite, une agente à la gestion des études vous inscrira au cours de stage.

### À LA SUITE DE DÉMARCHES PERSONNELLES

- Accédez à « Mon SPLA », en vous identifiant avec votre IDUL et votre NIP
- Dans votre compte « Mon SPLA », cliquez sur l'hyperlien « Mes stages », puis sur le bouton « Créer une entente de stage »
- Complétez l'information demandée
- Cliquez sur « Transmettre » afin que l'entente de stage soit acheminée par courriel à l'employeur

Lorsque l'employeur aura rempli l'entente de stage, vous recevrez à votre adresse courriel @ulaval.ca un lien pour approuver votre entente de stage. Le tout sera envoyé automatiquement à un conseiller en emploi du SPLA pour approbation.

Lorsque votre entente de stage aura été approuvée par un conseiller en emploi, vous recevrez, ainsi que votre employeur, un courriel de confirmation. Il est important de conserver cette confirmation. Par la suite, une agente à la gestion des études vous inscrira au cours de stage.

---

## POUR TOUTE QUESTION :

**Pavillon Adrien-Pouliot, local 2782**  
**stages.fsg@spla.ulaval.ca**  
**418 656-3575 poste 8771**